

L'URPS en action

Coronavirus #30

Voyages et demandes de Tests PCR

Paris, le 26 juin 2020

Chères consœurs, chers confrères,

Le **patient asymptomatique** qui voyage à l'étranger ou hors métropole n'a **pas besoin de prescription** pour obtenir un test RT-PCR : il peut se rendre directement dans un laboratoire d'analyses médicales.

Le coût du test est à la charge du patient qui ne sera **pas remboursé** par l'assurance maladie.

Si toutefois une prescription de test RT-PCR est faite par un médecin, ce dernier doit préciser sur l'ordonnance "acte non remboursable".

UNE EXCEPTION

Sont en revanche remboursés les patients voyageant vers certains territoires d'outre-mer.

Pour la Guadeloupe, la Martinique, Saint-Martin, Saint-Barthélemy ou La Réunion, la présentation des documents de réservation pour un vol au départ du territoire métropolitain emporte prescription pour la réalisation et **le remboursement** d'un test RT PCR dans les 72 heures précédant le départ, puis d'un second examen le septième jour suivant l'arrivée (voir [l'article 10-3-2 de l'arrêté du 23 mars 2020 créé par l'arrêté du 8 juin 2020](#)).

Le Bureau de l'URPS

Dr Bruno SILBERMAN, président, Dr Frédéric PRUDHOMME, vice-président, Dr François WILTHIEN, vice-président, Dr Georges SIAVELLIS, trésorier, Dr Marc BAILLARGEAT, trésorier adjoint, Dr Eric TANNEAU, secrétaire général, Dr Jean-Luc LEYMARIE, secrétaire général adjoint, Dr Dominique GIGNAC, secrétaire général adjoint.

ADRESSE DEDIEE A VOS QUESTIONS

L'URPS est en contact au quotidien avec les institutions pour suivre l'évolution du coronavirus, vous informer et relayer les préoccupations des médecins libéraux.

Vous pouvez nous écrire à l'adresse suivante secretariat@urps-med-idf.org pour :

- Nous poser vos questions
- Nous faire part des mesures que vous souhaitez mettre en place dans votre cabinet ou votre territoire

Nous nous ferons le relai de vos informations et questions aux institutions concernées.

Les réponses ne vous seront pas forcément apportées de manière personnalisée, mais sous forme de communications à l'ensemble des médecins libéraux d'Ile-de-France.

URPS médecins libéraux Ile-de-France
12 rue Cabanis 75014 Paris
secretariat@urps-med-idf.org - 01 40 64 14 70